



COMMISSION VIE ASSOCIATIVE :
Dossier de demande de subvention
DEMANDES EXCEPTIONNELLES

ANNEE

La mairie d'Eloise, au travers des subventions, affirme une politique de soutien aux associations loi 1901 à but non lucratif de la commune.

Ces subventions regroupent les aides en numéraire ou en nature accordées dans un but d'intérêt général.

La mairie, comme toute collectivité publique, dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour l'accorder ou la refuser, ce qui signifie qu'elle est libre de décider si elle accorde ou non une subvention ainsi que son montant par exemple.

L'attribution et, le cas échéant, le renouvellement d'une subvention ne sont jamais automatiques. Il appartient donc aux instances dirigeantes d'une association d'en faire la demande.

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVANT LE 31 DECEMBRE (Année en cours) :

- Imprimé de demande de subvention complété
- Compte-rendu de la dernière Assemblée Générale
- Derniers compte de résultat et bilan financier disponibles certifiés conformes par le Président
- Statuts constitutifs en cas de première demande, ou modifiés le cas échéant, avec copie du récépissé de déclaration des statuts à la Préfecture

I. RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES:

NOM DE L'ASSOCIATION :

OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION :

Adresse du siège social :

E-mail :

Adresse où doit parvenir le courrier de l'Association :

STATUT :

N° et date de déclaration légale des statuts (déposés à la Préfecture)

Date de la dernière modification des statuts :

N° SIREN :

II. ACTIVITE DE L'ASSOCIATION:

1) Période concernée : Du Au

2) Présentation de l'association:

Descriptif du projet, les enjeux, le budget approximatif:

III. ENGAGEMENT DU PRESIDENT ou DE LA PRESIDENTE

Je soussigné(e), (nom et prénom):

Président(e) de l'Association :

certifie l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus.

Fait à , le

Signature du Président ou de la Présidente